

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du

portant nomination de commissaires et des commissaires délégués du Gouvernement auprès de centres techniques industriels

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Vu la loi n°48-1228 du 22 juillet 1948 modifiée fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu l'ordonnance n°2004-545 du 11 juin 2004 relative à la partie législative du code de la recherche, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés commissaires du Gouvernement pour le développement agricole et rural, en remplacement des commissaires du Gouvernement nommés antérieurement au présent arrêté :

- Mme CLAQUIN (Flora) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL),
- M. DUNAND (Arnaud) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès du l'Institut français de la vigne et du vin (IFV),
- M. SEVERAC (Marc) (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès du Centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (Cetiom),
- M. DUNAND (Arnaud) (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès du l'Institut français des productions cidricoles (IFPC).

Article 2

Sont désignés commissaires délégués du Gouvernement pour le développement agricole et rural, en remplacement des commissaires délégués du Gouvernement nommés antérieurement au présent arrêté :

- Mme BITAUD (Corinne) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL),
- M. MOSLONKA-LEFEBVRE (Mathieu) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès du l'Institut français de la vigne et du vin (IFV),
- M. GRENIER (Pierre) (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires), auprès du Centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (CETIOM),
- M. MOSLONKA-LEFEBVRE (Mathieu) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès du l'Institut français des productions cidricoles (IFPC),

Article 3

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et la directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

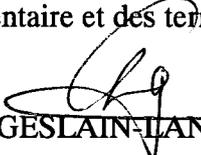
Fait à Paris, le - 3 FEV. 2015

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement et de
la recherche


Mireille RIOU-CANALS

La directrice générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires


Catherine GESLAIN-LANEELLE